

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



**SEANCE DU
30 juin 2025**

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**ADHESION À
L'ASSOCIATION DES
CITÉS-JARDINS
DU BASSIN MINIER
DU NORD-PAS-DE-CALAIS**

Séance ordinaire du 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 30 juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 juin 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. THUILLIEZ Laurent. Mme CASSEZ Laëtitia. MM. MARTIN Bernard. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella.

Absent excusé : M. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association des Cités-Jardins du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a été créée en septembre 2024, à l'initiative des villes fondatrices Raismes, Noyelles-Godault et Douges.

Cette association a pour objectifs de :

- Favoriser les échanges et les collaborations entre ses membres,
- Promouvoir l'association et ses membres à l'échelle nationale et internationale,
- Développer des projets communs visant à préserver le patrimoine et valoriser le renouveau des cités-jardins,
- Évaluer l'impact de l'association et des projets développés sur les activités de ses membres et le territoire.

Afin de soutenir cette dynamique intercommunale, il est proposé que la Ville confirme son adhésion à l'association pour l'année 2025.

Le coût de l'adhésion est fixé à 1 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'Avis de la Commission « Finances et Vie Scolaire » du 17 Juin 2025,

Après en avoir délibéré, par 21 Voix POUR (M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De Mme MADAU Graziella). M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIIN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). LEWILLE Laura (Proc. De M. MARTIN Bernard). M. RUCAR André. Mme LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel) **et 2 Abstentions** (MM. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine) :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville à l'Association des Cités-Jardins du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents,
- **PRÉCISE** que la participation financière de la Commune s'élève à 1 000 € au titre de l'adhésion annuelle 2025 et que les Crédits sont inscrits au Budget 2025,
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2162 02747-2 025 063 0-DEL 033 0062 0